



Un dégât des eaux, pas de responsable !

Par **audreypoi92**, le **14/11/2009** à **19:31**

Bonjour,

nous sommes aujourd'hui victime d'un dégât des eaux sérieux (mur à refaire + parquet d'une pièce de 30m²). Nous avons donc contacté notre syndic qui a missionné un plombier pour rechercher la fuite. Conclusion du plombier : un de nos voisins a fait des travaux qui ont engendré notre dégât des eaux mais on ne peut aujourd'hui incriminer personne car l'ensemble de nos voisins prétend n'avoir effectué aucun travaux...Réponse des assurances : pas de responsable, donc pas d'indemnisation...

Nous sommes bloqués, les travaux sont estimés à 5 000 € et nous n'en avons pas les moyens...que pouvons-nous faire ? Quelle démarche entreprendre.

Par avance merci de votre retour et de votre aide.